PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires
Service Eau et Environnement
Bureau Planification - Environnement

Arrêté préfectoral approuvant le schéma départemental de gestion cynégétique 2024-2030

La préfète des Deux-Sèvres
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le titre II, livre IV du code de l'Environnement et notamment les articles L.420-1, L.421-5 et L.425-1 à L.425-3 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2018-530 du 28 juin 2018 portant diverses dispositions relatives à la chasse et à la faune sauvage ;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBEE en qualité de Préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République en date du 18 octobre 2023 portant nomination du secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, sous-préfet de Niort, Monsieur Patrick VAUTIER ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2018 approuvant le schéma départemental de gestion cynégétique 2018-2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2023 portant délégation de signature à M. Patrick VAUTIER , secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, sous-préfet de Niort ;

Vu le protocole d'accord entre l'État et la Fédération nationale des chasseurs du 1er mars 2023 visant comme objectif la réduction des dégâts occasionnés sur les cultures et les prairies par le grand gibier ;

Vu le projet de schéma départemental de gestion cynégétique élaboré par la fédération départementale des chasseurs 2024-2030 ;

Vu l'avis favorable de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage en date du 23 avril 2024 ;

Considérant la consultation du public qui s'est déroulée du 30 avril 2024 au 22 mai 2024 inclus ;

Considérant que le projet présenté est compatible avec les principes de l'article L.420-1 du code de l'environnement et conforme aux dispositions des articles L.425-1 et suivants du même code ;

Considérant que le projet présenté prend en compte les orientations de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats, ainsi que les mesures de sécurité à respecter durant les actons de chasse ;

Considérant que le projet présenté comprend des moyens à mettre en œuvre pour limiter les dégâts de grand gibier dans le cadre du protocole d'accord national susvisé ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

Article 1er : Approbation

Le schéma départemental de gestion cynégétique joint en annexe est approuvé.

Il est consultable auprès des services de la Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres ou de la Fédération départementale des chasseurs des Deux-Sèvres (sur leur site internet respectif).

Pour le site de l'État : https://www.deux-sevres.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite-chasse-foret-et-haies/Chasse

Article 2 : Validité

Le schéma départemental de gestion cynégétique est établi pour une période de six ans renouvelable. Il est applicable à compter du 1er juillet 2024.

Article 3 : Abrogation

L'arrêté préfectoral du 17 juillet 2018 susvisé portant approbation du renouvellement du schéma départemental de gestion cynégétique 2018-2024 est abrogé à compter du 30 juin 2024.

Article 4 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires, le lieutenant-colonel commandant du groupement de gendarmerie des Deux-Sèvres, le directeur départemental de la police nationale, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le président de la fédération départementale des chasseurs des Deux-Sèvres, ainsi que tous les agents chargés de la police de la chasse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

NIORT, le 13 JUIN 2024

pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture

Patrick VAUTIER